

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Sophrologue

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération des écoles professionnelles en sophrologie (FEPS)	Président de la FEPS

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le sophrologue est un professionnel des sciences humaines. Par la mise en œuvre de méthodes et de techniques (relaxation dynamique et techniques spécifiques), il mobilise et optimise les capacités et ressources de tout individu.

Il aide son client à développer de meilleures capacités d'adaptation en favorisant son autonomie.

Les activités du sophrologue sont de deux ordres :

- celles qui concernent la pratique de la sophrologie et réalisées auprès du client,
- celles qui concernent la gestion de son activité.

Dans le premier champ, les activités sont les suivantes :

- Anamnèse et analyse de la demande (séances individuelles ou groupe)
- Construction du projet d'accompagnement
- Animation des techniques sophrologiques

Toutes ces activités se font dans le respect de la déontologie (secret professionnel, confidentialité).

Dans le second champ, les activités sont les suivantes :

- Création et développement d'un cabinet et gestion administrative et financière, (dans le cas d'une volonté d'installation sous statut libéral),
- Actualisation permanente des connaissances, (auto) formation continue,
- Organisation et animation d'actions de formation continue.

Compétences ou capacités évaluées :

Réaliser l'anamnèse orale ou écrite du client en recherchant les informations pertinentes pour construire le projet d'accompagnement.

Vérifier avec le client la concordance entre sa demande, son état physique et psychologique et le champ de compétence du sophrologue pour valider la possibilité d'un accompagnement sophrologique.

Construire un projet d'accompagnement en élaborant des programmes de séances mettant en œuvre les techniques appropriées et adaptées au(x) client(s).

Evaluer régulièrement avec le client les effets constatés en vue d'une éventuelle adaptation du programme, du contenu ou des modalités des séances

Permettre une autonomisation du client par une meilleure mobilisation de ses capacités et ressources en adoptant une attitude favorisant la capacité d'action et d'adaptation.

Favoriser la qualité de conscience des phénomènes vécus (respiration, sensations, émotions, capacités, etc.) par une approche phénoménologique.

Expliquer le déroulement de la séance pour permettre aux personnes de comprendre le protocole et l'intentionnalité des pratiques proposées.

Animer des techniques sophrologiques dans le respect de la méthode et de ses différentes phases.

Gérer et accompagner le partage post-sophronique pour favoriser la conscience et l'intégration des phénomènes vécus et identifier les éléments utiles à l'adaptation des séances ultérieures.

Mettre en place son cadre d'activité dans le respect des normes et réglementations en vigueur (locaux, personnel, mobiliers, moyens pédagogiques) après avoir réalisé un business plan.

Pérenniser son activité en gérant son budget, prospectant la clientèle, actualisant ses connaissances, assurant la promotion de son activité et en développant ses réseaux.

Actualiser ses connaissances de façon permanente tant en techniques sophrologiques qu'en matière législative ou réglementaire en organisant une veille documentaire et en participant aux manifestations organisées par la profession.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le sophrologue peut travailler en exercice libéral ou en complément d'un métier existant :

- auprès de clients particuliers,
- dans les entreprises,
- dans établissements scolaires, de la petite enfance aux grandes écoles .
- dans les secteurs sportif, social, médical ou de la formation professionnelle.

Le sophrologue peut exercer sous toute forme de statut professionnel, juridique et fiscal reconnu légalement dans le pays où il exerce :

- salarié d'une entreprise, d'un institut, d'une association, d'une coopérative d'activités ou d'une structure de portage salarial,
- profession libérale sous forme d'entreprise individuelle ou d'auto-entrepreneur,
- gérant d'une EURL, SARL,
- SCM,
- vacataire ou salarié ponctuel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Toutes les compétences constituant les domaines de compétences (D.C.) présentés ci-dessous doivent être validées pour que le domaine de compétence soit lui-même validé.

D.C. N°1 :

Anamnèse et analyse de la demande (séances individuelles ou groupe).

D.C. N°2 :

Méthodologie – construction du projet d'accompagnement

D.C. N° 3 :

Animation des techniques sophrologiques

D.C. N° 4 :

Gestion de son activité professionnelle

Les compétences sont évaluées au travers des modalités suivantes :

- Situations professionnelles reconstituées,
- Etudes de cas individuelles ou thématiques,
- Rapport de stage.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<ul style="list-style-type: none"> - Président de la FEPS ou son représentant. - Deux commanditaires ayant recours à des sophrologues : <ul style="list-style-type: none"> * service hospitalier, * établissement privé (entreprise, institution médico pédagogique). - Un sophrologue désigné à tour de rôle chaque année par le directeur d'une des écoles de la FEPS
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		<ul style="list-style-type: none"> - Président de la FEPS ou son représentant. - Deux commanditaires ayant recours à des sophrologues : <ul style="list-style-type: none"> * service hospitalier, * établissement privé (entreprise, institution médico pédagogique). - Un sophrologue désigné à tour de rôle chaque année par le directeur d'une des écoles de la FEPS
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		<ul style="list-style-type: none"> - Président de la FEPS ou son représentant. - Deux commanditaires ayant recours à des sophrologues : <ul style="list-style-type: none"> * service hospitalier,

		<ul style="list-style-type: none"> * établissement privé (entreprise, institution médico pédagogique). - Un sophrologue désigné à tour de rôle chaque année par le directeur d'une des écoles de la FEPS
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la FEPS ou son représentant. - Deux commanditaires ayant recours à des sophrologues : <ul style="list-style-type: none"> * service hospitalier, * établissement privé (entreprise, institution médico pédagogique). - Un sophrologue désigné à tour de rôle chaque année par le directeur d'une des écoles de la FEPS

	Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 02 janvier 2009, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Fédération des écoles professionnelles en sophrologie (FEPS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [84450]

F.E.P.S : Fédération des Ecoles Professionnelles en Sophrologie.
Zone d'activités les Pélitènes
147 avenue du Mont Ventoux
84450 JONQUERETTES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

C E A S - PARIS 10 – Tél : 01 42 08 56 01
16 Boulevard St Denis - PARIS 75010
contact@sophrologie-ceas.org

ISRA - Institut de Sophrologie Rhône Alpes - Tél. 04 78 74 93 77
LE GEMINI - 24 Route d'Irigny - BRIGNAIS 69530
sophrologie.rhonealpes@gmail.com

ISR - Institut de Sophrologie de Rennes - BRETAGNE – Tél : 02 99 34 21 21
La Migorais - MESSAC 35480
isr@sophrologie-formations.com

IFSR - Institut de Formation Sophrologie Relationnelle Zuili – Tél : 04 90 85 09 17 - AVIGNON
147 avenue du Mont Ventoux - JONQUERETTES 84450
institut@sophrologie-relationnelle.fr

ISH - Institut Humaniste de LILLE – Tél : 03 20 52 78 12
32 place Augustin Laurent - LILLE 59000
contact@ish-lille.com

ISSO - Institut de Sophrologie du Sud-Ouest – Tél : 05 82 95 03 71
Le Tertial - Bat.1 - 214 Route de Saint Simon - TOULOUSE 31100
isso@sophrologie-sudouest.com

EFS - Ecole Française de Sophrologie MONTPELLIER – Tél : 04 67 52 53 00
5, rue Castilhon - MONTPELLIER 34000
efs@sophro.fr

CFSP - Centre de Formation des Sophrologues Professionnels - NORMANDIE – Tél : 09 75 77 37 93
1 rue Georges CUVIER - ROUEN 76100
normandie@sophrologues.fr

The Sophrology Academy - Tél : 00 44 7861 420 059
Concorde House Clinic - 26a Stour Street - Canterbury Kent CT1 2NZ
contact@sophroacademy.co.uk

IFSMS - Institut Français de Sophrologie et du Métier de Sophrologue – Tél : 05 87 43 08 08
CHEOPS 87 - 55, rue de l'ancienne Ecole Normale d'Instituteurs - LIMOGES 87000
Centre de formation CORUM SAINT JEAN -17 rue Gaultier de Biauzat - CLERMONT-FERRAND 63000
secretariat@ifsms.com

ESNE - Ecole de Sophrologie du Nord-Est – Tél : 03 26 86 07 06
6 rue Simon - REIMS 51100
esne51@yahoo.fr

EFS LA REUNION - Ecole Française de Sophrologie de La Réunion - Tél.06 92 79 18 53

143 RN3, condé 400 - Ravine des Cabris – LA RÉUNION 97432

efs.reunion@yahoo.fr

Historique de la certification :